



# REGLEMENT INTERIEUR DU POINT JEUNES



Le Point Jeunes de Rousset est ouvert durant les périodes scolaires les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 18h30 et les mercredis de 8h30 à 18h30** ainsi que durant les vacances scolaires du **lundi au vendredi de 8h30 à 18h30**, avec la possibilité de pique-niquer sur la structure.

L'accès aux activités du point jeunes nécessite de prendre l'adhésion de septembre à août d'un montant de 5€. L'adhésion donne priorité aux activités proposées, par l'envoi en exclusivité du programme d'activité avant la diffusion grand public.

### Les règles de vies du Point Jeunes :

Toute personne accédant au Point Jeunes se doit d'être polie, respectueuse envers les autres et son environnement. L'équipe d'animation est disponible pour vous écouter, échanger des idées et/ou vous aidez à mettre en place des projets individuels ou collectifs.

Tout comportement incivique tels que la violence verbale, physique, dégradation de bien personnel, vol, tentative de vol, racket, consommation d'alcool, de tabac et de drogues dans le Point Jeunes, et ses abords immédiat et/ou sur les lieux d'activités, constituent des comportements faisant l'objet de sanctions. Toute dégradation volontaire sera punie et la facture vous sera adressée. Le Point Jeunes décline toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration de vos biens.

Le règlement intérieur s'applique, également, aux abords de l'établissement.

**Concernant les réservations des repas des mercredis en période scolaire, la date butoir d'inscription se fera par mail le mardi midi au plus tard. Passé cette date, le repas vous sera facturé.**

Pour les sorties et activités, les jeunes sont encadrés et placés sous la responsabilité des animateurs jusqu'à la fin des activités. Après l'activité, et avec l'autorisation des parents, ils peuvent quitter seuls les locaux de la structure.

Nous invitons les parents à souscrire une assurance responsabilité civile et corporelle (identique à celle fournie à l'école).

Ce coupon est à retourner au Point Jeunes complété et signé. Merci.

.....  
Je soussigné.....père\*, mère\*, tuteur légal\*  
de l'enfant.....accepte le présent règlement intérieur.

*J'autorise mon enfant à quitter seul la structure à la fin des activités pour rentrer à la maison.*

OUI  NON

*J'autorise mon enfant à quitter seul la structure à n'importe quel moment de la journée.*

OUI  NON

*J'autorise la prise de photo individuelle et collective (dans le cadre des activités), celles-ci pourront être utilisées dans la communication municipale (Rousset infos, Page Facebook de la commune...).*

OUI  NON

Fait à rousset le,

Signature des parents

Signature de l'adhérent

\*rayer les mentions inutiles.